

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 31 JANVIER 2022**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 16

Nombre de votants : 18

L'an deux mille vingt-deux, le lundi trente-et-un janvier à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de Lussac-Les-Châteaux se sont réunis à la mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire Jean-Luc MADEJ, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : le lundi vingt-quatre janvier de l'an deux mille vingt-deux.

Étaient présents :

Mesdames TRICHARD Annie, LAGRANGE Annie, Marylène THIMONIER, BOULBES Sylvie, FAUGERE Maria, DARDILLAC Margareth, Messieurs MADEJ Jean-Luc, MORAND Daniel, BUJAULT Jean, CHEVRIER Patrick, BRUGIER Pierre, FILLAUD Patrice, GUILLON Michel, DUVERGER Bernard Jacques, PEUMERY Jérôme, AUZENET Ludovic.

Absents excusés : Mesdames RIBARDIERE Nathalie (donne pouvoir à Mme THIMONIER Marylène), SAUVAGE Cynthia (donne pouvoir à Mme DARDILLAC Margareth), TOUCHARD Nathalie.

Absent : -

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h35 et constate que le quorum.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Margareth DARDILLAC est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

Le premier concerne la motion demandant l'accélération de l'aménagement de l'axe Bressuire – Poitiers – Limoges, évoquée lors du précédent conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

-d'ajouter le point relatif à la motion demandant l'accélération de l'aménagement de l'axe Bressuire – Poitiers – Limoges.

Mise aux voix : à l'unanimité moins une voix.

Le second point à l'ordre du jour concerne la demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

-d'ajouter le point relatif à la demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022.

Mise aux voix : à l'unanimité moins une voix.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 20 décembre 2022 :

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal du 20 décembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

-D'approuver le procès-verbal modifié du 20 décembre 2022.

Mise aux voix : à l'unanimité moins une voix.

2. Projet de délibération n°20220131-01 Compte administratif

Le Maire cède la présidence à Annie Trichard, 1^{ère} adjointe. Il ne prend pas part au vote.

Vu l'avis favorable de la Commission finances lors de sa réunion du 19 Janvier 2022,

CREDIT BAIL PLACE SAINT SORNIN

La section de **fonctionnement** présente un **excédent de clôture de : 5 496.89 €**

Dépenses de fonctionnement de l'exercice : 1 400.11 €

Recettes de fonctionnement de l'exercice : 6 897 €

Résultat de l'exercice : excédent de 5 496.89 €

La section d'**investissement** présente un **déficit de clôture de : 3 333.73 €**

Dépenses d'investissement de l'exercice : 5 280.69 €

Recettes d'investissement de l'exercice : 5 328.71 €

Résultat de l'exercice : excédent de 48.02 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

-D'approuver le compte administratif du crédit-bail de la Place Saint-Sornin.

Mise aux voix : à l'unanimité moins une voix.

CREDIT BAIL 2 PLACE SAINT SORNIN

La section de **fonctionnement** présente un **excédent de clôture de : 9 658.66 €**

Dépenses de fonctionnement de l'exercice : 3 999.34 €

Recettes de fonctionnement de l'exercice : 13 658 €

Résultat de l'exercice : excédent de 9 658.66 €

La section d'**investissement** présente un **déficit de clôture de : 9 654.66 €**

Dépenses d'investissement de l'exercice : 9 661.50 €

Recettes d'investissement de l'exercice : 9 456.49 €

Résultat de l'exercice : déficit de 205.01 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

-D'approuver le compte administratif du crédit-bail 2 de la Place Saint-Sornin.

Mise aux voix : à l'unanimité moins une voix.

POLE CULTUREL

La section de **fonctionnement** présente un **excédent de clôture de : 22 208.05 €**

Dépenses de fonctionnement de l'exercice : 316 833.45 €

Recettes de fonctionnement de l'exercice : 328 004.69 €

Résultat de l'exercice : excédent de 11 171.24 €

Résultat de l'exercice : excédent de 11 171.24 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

-D'approuver le compte administratif du pôle culturel.

Mise aux voix : à l'unanimité moins une voix.

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

La section de **fonctionnement** présente un **excédent de clôture de : 931 319,83 €**

Dépenses de fonctionnement de l'exercice : 2 251 086,08 €

Recettes de fonctionnement de l'exercice : 3 099 322,57 €

Résultat de l'exercice : excédent de 648 236,49 €

La section d'**investissement** présente un **déficit de clôture de : 141 913,90 €**

Dépenses d'investissement de l'exercice : 846 429,52 €

Recettes d'investissement de l'exercice : 792 767,48 €

Résultat de l'exercice : déficit de 53 662,04 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

-D'approuver le compte administratif de la Commune.

Mise aux voix : à l'unanimité moins une voix.

3. Projet de délibération n°20220131-02 Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 : Budget annexe – crédit-bail Place Saint-Sornin

Vu l'avis favorable de la Commission finances lors de sa réunion du 19 Janvier 2022,

Constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de : **5 496.89 €**

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- affectation complémentaire en réserve (compte 1068) : **5 496.89 €**
- affectation à l'excédent reporté : **0 €**

Mise aux voix : à l'unanimité moins une voix.

4. Projet de délibération n°20220131-03 Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 : Budget annexe crédit-bail 2 Place Saint-Sornin

Vu l'avis favorable de la Commission finances lors de sa réunion du 19 Janvier 2022,

Constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de : **9 658.66 €**

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- affectation complémentaire en réserve (compte 1068) : **9 658.66 €**
- affectation à l'excédent reporté : **0 €**

Mise aux voix : à l'unanimité moins une voix.

5. Projet de délibération n°20220131-04 Affectation des résultats : Commune de Lussac-Les-Châteaux

Vu l'avis favorable de la Commission finances lors de sa réunion du 19 Janvier 2022,

Constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de : **931 319.83 €**

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- affectation complémentaire en réserve (compte 1068) : **344 608.69 €**
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) : **586 711.14 €**

Mise aux voix : à l'unanimité moins une voix.

6. Projet de délibération n°20220131-05 Compte de gestion

Vu l'avis favorable de la Commission finances lors de sa réunion du 19 Janvier 2022,

Vu le compte administratif 2021,

Considérant la présentation du budget primitif 2021 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux de mandats,

Vu le compte de gestion 2021 dressé par le receveur municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, de l'état de l'actif, de l'état du passif, de l'état des restes à recouvrer et de l'état des restes à payer,

Considérant l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021,

Considérant l'exécution du budget de l'exercice 2021,

Considérant la comptabilité des valeurs inactives,

Considérant que le compte de gestion est conforme au compte administratif,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

-D'approuver les comptes de gestion 2021 : de la Commune, du Pôle culturel, du Crédit-bail Place Saint Sornin et du Crédit-bail 2 Place Saint Sornin.

Mise aux voix : à l'unanimité moins une voix.

7. Projet de délibération n°20220131-06 Bilan des acquisitions et des cessions

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales imposant l'approbation du bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune par délibération, et son annexion au compte administratif de la commune,

Considérant qu'il convient d'établir au titre de l'article susvisé, un bilan annuel des acquisitions et des cessions immobilières réalisées au cours de l'année 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal le bilan comme suit :

BUDGET COMMUNE	
ACQUISITIONS	Néant
CESSIONS	Néant

Mise aux voix : à l'unanimité moins une voix.

8. Projet de délibération n°20220131-07 Contrat assurance pour les agents permanents affiliés à la CNRACL pour 2022

Le dossier d'appel à cotisation concernant l'assurance du personnel communal, pour l'exercice 2022 est à renouveler.

Concernant les évolutions relatives aux conditions générales, il y a principalement :

- la résiliation par lettre simple de la part de la collectivité ;
- la modification de la garantie « maladie ou accident de vie privée » en « congé pour raison de santé »
- la refonte des congés liés à la parentalité
- la suppression de la nécessité d'entente préalable pour les séances de kiné au-delà de 30

S'agissant des conditions particulières, le taux de cotisation a baissé en 2022 à 8,81 % de la base de l'assurance (baisse d'un point) ; les autres conditions particulières restant inchangées par rapport à l'année 2021.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à signer le nouveau contrat d'assurance avec la CNP Assurances pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer le nouveau contrat d'assurance avec la CNP Assurances pour l'année 2022.

Mise aux voix : à l'unanimité moins une voix.

9. Projet de délibération n°20220131-08 Marché de producteurs 2022

Comme chaque année, le marché de producteurs se déroulera le 19 juillet 2022 à partir de 18h00, sur la place du 11 novembre 1918.

La Commune participera à hauteur de 2154 € TTC à la réalisation de ce marché. Pour ce faire, les élus sont invités à approuver la convention relative aux modalités organisationnelles et financières du marché de producteurs de 2022.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- D'approuver la convention relative aux modalités organisationnelles et financières du marché de producteurs de 2022, en annexe.

Mise aux voix : à l'unanimité moins une voix.

10. Projet de délibération n°20220131-09 Motion demandant l'accélération de l'aménagement de l'axe Bressuire – Poitiers - Limoges

Vu la concertation actuelle concernant le projet autoroutier entre Limoges et Poitiers,

Vu la motion de l'association voie rapide N147-N149 demandant l'accélération de l'aménagement de l'axe Bressuire – Poitiers – Limoges,

L'association voie rapide N147-N149 souhaite tout d'abord alerter l'Etat et les collectivités territoriales sur les conséquences du projet autoroutier entre Poitiers et Limoges. Elle souhaite privilégier le développement de l'aménagement de l'axe Bressuire – Poitiers – Limoges, mieux adapter aux déplacements pendulaires des usagers du territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

-D'approuver la motion demandant l'accélération de l'aménagement de l'axe Bressuire – Poitiers – Limoges, en annexe.

Mise aux voix : à l'unanimité moins une voix.

11. Projet de délibération n°20220131-10 Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement local (DSIL) pour 2022 – Projet de réhabilitation de la friche industrielle

Vu la délibération n° 20200131-01 du Conseil municipal du 31 janvier 2020 portant demande d'autorisation pour signer une convention opérationnelle avec l'Etablissement public Foncier de Nouvelle-Aquitaine pour la revitalisation du centre-bourg,
Vu la convention opérationnelle 86-020 entre l'EPFNA, la CCVG et la Commune de Lussac-Les-Châteaux d'action foncière pour la revitalisation de cœur-bourg,

La Commune de Lussac-Les-Châteaux a conventionné avec l'EPFNA afin de réhabiliter la friche industrielle en nouveau quartier de Lussac. Cette convention a pour objet l'acquisition de la friche, la réalisation d'études et de travaux de déconstruction, démolition, désamiantage et dépollution, par l'EPFNA pour le compte de la Commune de Lussac.

Une fois l'ensemble des travaux réalisés, les parcelles de terrains nues et dénuées de pollution seront cédées à la commune, afin qu'elle puisse réaliser son nouveau quartier. Le coût de la cession tiendra compte des coûts d'acquisition, d'études et de travaux.

Pour financer ce projet de réhabilitation, la Commune a établi le plan de financement suivant :

DEPENSES			RECETTES	
OBJET		MONTANT	OBJET	MONTANT
Acquisition foncière (achat + avocat)		260 000 €	Mise à disposition parcelle terrain nu pour résidence habitat jeune	0 €
Maîtrise d'œuvre (plan)		50 000 €		
Etudes		105 000 €		
Travaux	Désamiantage	245 000 €	Mise à disposition parcelle terrains nus pour logements sociaux collectifs et intermédiaires	0 €
	Déconstruction /	270 000 €		
	Démolition	230 000 €		
	Dépollution			
	Suppression des branchements électriques	15 000 €	AAP Fonds friches	505 500 €
Frais divers		5 000 €	DSIL	250 000 €
Aléas		115 000 €	Auto-financement	539 500 €
TOTAUX		1 295 000 €	TOTAUX	1 295 000 €

La commune est lauréate de l'appel à projet fonds friche, à hauteur de 505 500€. En raison du coût global du projet qui est estimé pour le moment à 1 295 000 €, la Commune de Lussac-Les-Châteaux souhaite réaliser une demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

-D'autoriser M. le Maire à effectuer la demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour 2022 dans le cadre du projet de réhabilitation de la friche Duvivier.

Mise aux voix : à l'unanimité moins une voix.

INFORMATIONS

1. **Procès-verbal de campagne de récolement décennal des musées de France** : 585 pièces du musée de la Préhistoire ont été recollés (correspondance entre l'inventaire écrit et leur présence au musée) par le directeur du musée.
2. **Point sur la mise en place du nouveau mode de collecte – difficultés quartier ancien** (Rues Saint-Michel, Thiaudière, du château, de l'Abreuvoir, ...) : Les consignes, approuvées par la Commune et le SIMER, n'ont pas été données lors du passage des agents du SIMER. Ainsi, les personnes à mobilité réduite n'avaient pas la possibilité d'obtenir des sacs prépayés et devaient trouver une solution par eux-mêmes. Après divers échanges, dont une réunion avec le Président du SIMER, des sacs seront finalement distribués aux personnes ne pouvant pas se déplacer dans ces rues anciennes où elles ne peuvent pas stockés de bacs.
3. **Action de lutte contre les moustiques tigre (quartier de la gare)** : Une formation des élus s'est déroulée en fin d'année 2021. Une action de communication et de sensibilisation par les services de l'Etat auprès des personnes concernées aura lieu en avril.
4. **Rassemblement sportif « Journée olympique »** : vendredi 24 juin 2022 avec le cycle 3 (CE1-CE2) et les 6^e du territoire de la CCVG à Lussac-Les-Châteaux.
5. **Spectacle du groupe Uruguay Confolens prévu le mardi 2 août 2022**. Désormais le festival de Confolens facture un prix journalier et non un forfait, comme auparavant.
6. **Le prochain Conseil municipal est prévu le lundi 28 février 2022 à 20h30.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40.

Le Maire,


Jean-Luc MADEJ

Département de la Vienne
Commune de Lussac-les-Châteaux

